

Affaire suivi par l'infirmierie :

Mme Duvermy

Tel : 04.74.32.76.75

Mail : infirmierie.0010021t@ac-lyon.fr

NOTE D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

A l'attention des familles d'élèves présentant un problème de santé

Madame, Monsieur,

En cas de problème de santé nécessitant des médicaments d'urgence et / ou des aménagements, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé en début d'année scolaire.

Ce PAI, à l'initiative des parents, permet de répondre de façon efficace et coordonnée à l'urgence selon les recommandations des professionnelles de santé qui suivent votre enfant. Pour le réaliser, il faut fournir l'ordonnance du médecin et le traitement. **Il est de votre responsabilité de vérifier la date de péremption des médicaments et de le remplacer lorsqu'ils sont périmés.**

Ces éléments permettront d'établir le PAI qui sera renseigné et signé par les différents partenaires (parents, médecin traitant ou éventuellement médecin scolaire, chef d'établissement, équipe infirmière, enseignants).

Il est impératif que ces éléments nécessaires soient transmis au plus tard le jour de la rentrée.

Le PAI est valable l'année scolaire. Cette démarche est donc à renouveler à chaque rentrée.

Si vous souhaitez la mise en place d'un PAI pour votre enfant, je vous demande de prendre contact avec l'infirmière du lycée dès le mois de juin, pour préparer la prochaine rentrée.

Je vous prie d'agréer, Madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement